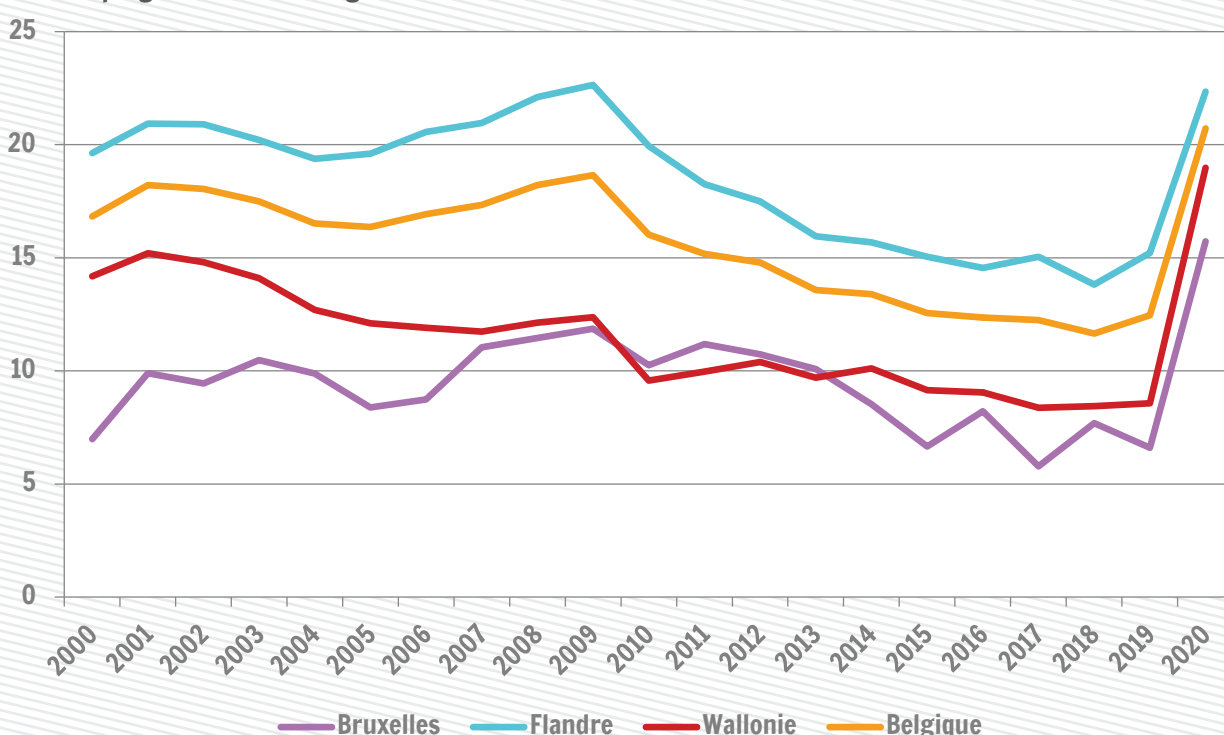


Consommation et épargne des ménages

19%

Taux d'épargne brut des ménages
wallons en 2020

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

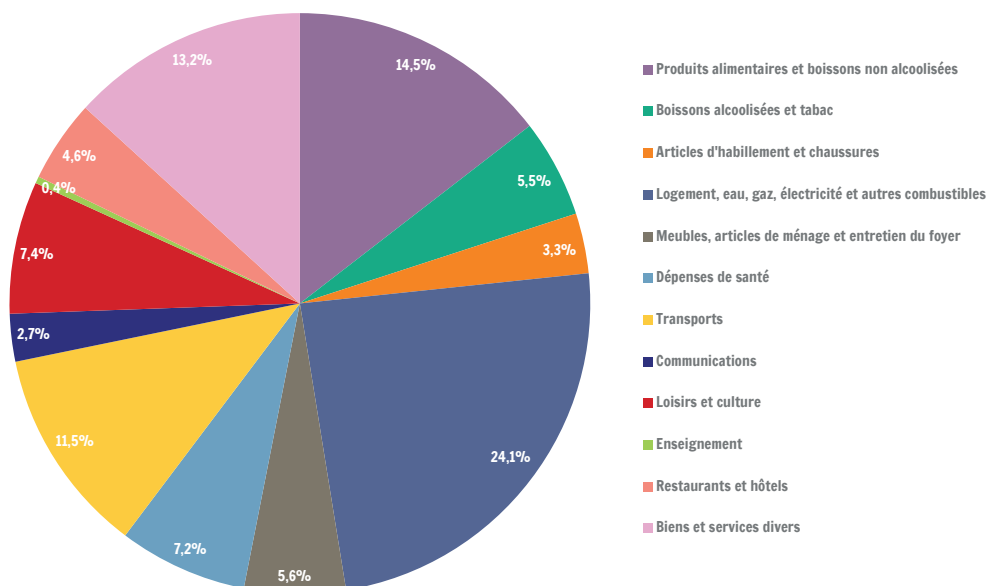
Dans les comptes macroéconomiques, le revenu disponible brut des ménages qui n'est pas utilisé pour des dépenses de consommation finale constitue une épargne. En 2020, chaque Wallon consacrait en moyenne 18 054 euros à ses dépenses de consommation et conservait une épargne de 4 228 euros. En comparaison, les dépenses de consommation des ménages bruxellois s'élevaient en moyenne à 19 215 euros tout en conservant en moyenne une épargne de 3 586 euros. Les ménages flamands disposant d'un revenu disponible brut plus conséquent, leur épargne brute est bien plus importante : en moyenne 5 760 euros par habitant, tout en consacrant 20 022 euros en moyenne à leur dépense de consommation finale.

Le taux d'épargne brut rapporte cette épargne au revenu disponible. Il s'élève à 19,0 % en 2020 en Wallonie, un taux plus faible qu'en Flandre (22,3 %), mais plus élevé qu'à Bruxelles (15,7 %). En Wallonie, le taux d'épargne a eu tendance à baisser dès le début des années 2000, tandis que ce phénomène s'est plutôt produit après la crise économique et financière de 2009 en Flandre et qu'il est moins prononcé à Bruxelles.

En 2020, la crise liée à la pandémie du Covid-19 s'accompagne d'une forte hausse du taux d'épargne des ménages. Cette hausse est pour l'essentiel due à de l'« épargne forcée » provenant de l'impossibilité de procéder, durant la crise, à certaines dépenses en raison des mesures de restrictions, de confinements prises par le Gouvernement.

Consommation et épargne des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2020 (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

En 2020, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 65,8 milliards d'euros, ce qui constitue la principale composante des dépenses au sein du PIB régional. Ce montant, mesuré à prix courants, a fortement chuté par rapport à 2019, de -8,6 %. En Flandre, la chute est moindre (-7,2 %) tout comme à Bruxelles (-7,3 %). La chute de la consommation s'explique par les restrictions et les mesures de confinement prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 par les autorités du pays.

Les dépenses des ménages wallons peuvent être réparties par catégorie de produits. Ce sont les dépenses relatives au logement qui représentent la part la plus importante (24,1 %). Cette proportion est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle atteint 33,0 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (14,5 %) ainsi que les transports (11,5 %). La part des dépenses en transports est plus importante en Wallonie que dans les deux autres régions bien que cette proportion soit moindre en 2020 en raison des mesures de confinement et des limitations de déplacements du fait des mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN auxquels collaborent les trois instituts statistiques régionaux pour la partie relative aux dépenses de consommation finale et à l'épargne des ménages. Les comptes régionaux de 2023 ne présentent encore des données de revenu, de consommation et d'épargne que jusqu'à l'année 2020.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (auquel on additionne les ajustements pour variation des droits à pension des ménages)

Pertinence et limites

L'épargne, la consommation et la répartition de cette dernière selon la nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages, sont calculées conformément aux normes internationales (SEC ou Système Européen de Comptes), ce qui permet la comparaison entre régions et entre pays.

En Belgique, malgré l'utilisation accrue de données administratives, l'Enquête sur le Budget des Ménages reste la principale source de mesure de la consommation. Depuis 2012, cette enquête est bisannuelle, ce qui réclame une année sur deux des hypothèses de lissage de la répartition régionale et limite l'usage de ces données en variations annuelles (cf. note méthodologique ci-dessous).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2021/> et https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2024